

Budget 2024

Note de politique générale



CPAS de Meix-devant-Virton
Rue de Gérouville, 5
6769 Meix-devant-Virton

1. Table des matières

1.	Table des matières.....	1
2.	Introduction	2
3.	Gestion.....	3
3.1.	Organisation des instances	3
3.2.	Personnel du CPAS.....	3
4.	Missions accomplies par notre CPAS	4
4.1.	Droit à l'intégration sociale (DIS)	4
4.2.	Aides sociales (AS)	4
4.3.	Conventions et collaborations	5
4.4.	Services complémentaires	6
5.	Budget 2024.....	7
5.1.	Personnel	7
5.2.	Activités sociales	8
5.3.	Projets futurs	10
6.	Conclusion.....	11

2. Introduction

Chers Conseillers de l'Action Sociale,

Chers Conseillers Communaux,

Chers Membres du Collège Communal,

Chers Membres du Personnel,

Mesdames, Messieurs,

En cette fin d'année 2023, il me revient de rédiger ma Note de Politique Générale pour accompagner le budget initial de notre Centre pour l'année 2024.

Depuis 2019, force est de constater que nous avons traversé une crise sanitaire sans pareil, avec toutes les retombées qu'elle a engendré et que nous ressentons toujours à l'heure actuelle.

La guerre en Ukraine a également eu des répercussions sur l'inflation énergétique et alimentaire.

Les crises que nous avons traversées ont touché tous les domaines : l'alimentaire, le logement, l'énergie, l'emploi, la santé mentale,...

Les revenus d'intégration sociale (RIS) ont fortement augmenté.

Les frais énergétiques (chauffage et électricité) sont également en hausse.

L'indexation des salaires et donc des RIS se sont vu majorés également.

Le budget de notre Centre est significativement impacté.

En 2023, notre 2^e Modification Budgétaire a entraîné une augmentation de l'intervention communale de 144 852,00 €.

Notre mission première est bien de permettre à chacun de **vivre conformément à la dignité humaine en assurant le droit à l'aide sociale.**

« Le CPAS assure aux personnes et aux familles l'aide due par la collectivité »

C'est pourquoi le personnel de notre Centre, les Conseillers de l'Action Sociale et moi-même travaillons en ce sens et continuerons à œuvrer afin que nos concitoyens puissent bénéficier des aides nécessaires.

Afin d'y voir plus claire et pour faire parler les chiffres, je vais diviser ma vision pour le budget 2024 en 3 grandes catégories : Le personnel – Les activités sociales – les projets futurs.

Comme j'en ai parlé, notre centre est fortement impacté par les retombées des différentes crises traversées les années précédentes. Comme beaucoup de CPAS d'ailleurs.

N'oublions pas non plus que nous devons gérer nos actions en « bon père de famille » tout en mettant l'humain au centre de nos priorités, mais aussi en respectant nos obligations légales.

Nous arrivons en fin de législature et ceci ne facilite pas la rédaction de ma note de politique générale. Il faut rester réaliste et prudent pour l'année à venir. Les chiffres (au BI) parlent d'eux même.

Toutefois, cette note de politique générale est bien là pour que nos conseillers communaux aient une représentation la meilleure qu'elle soit de la gestion, du fonctionnement et de la politique sociale du CPAS.

3. Gestion

3.1. Organisation des instances

Composition du Conseil de l'Action Sociale :

HAYERTZ Catheline, Présidente, Sommethonne

HUBERT Claude, Membre, Meix-devant-Virton

~~LEQUEUT Amélie, Membre, Meix-devant-Virton~~ -> Démission passée en Collège le 29 septembre 2023

ROUSSEL Lola, Membre, Sommethonne

HANUS-FOURNIRET Sabine, Membre, Meix-devant-Virton

MEERT Béatrice, Membre, Gérouville

EVARD Xavier, Membre, Gérouville

DE SEILLE Benoît, Membre, Sommethonne

TRIBOLET Antoine, Membre, Robelmont

3.2. Personnel du CPAS

Directeur Général :

SCHILTZ Nicolas

Directeur Financier / Receveur Régional :

DEKOKER Philippe

Assistantes Sociales :

DUCREUX Sophie

PRESCIUTTI Sentayehu

Assistante Administrative :

APETROAIE Ana

Employées 'Titres-Services' :

DELPORTE Sabrina

HAYERTZ Marie-Line

ZANALETTI Inès

Atelier de repassage :

PETREMENT Anne

4. Missions accomplies par notre CPAS

4.1. Droit à l'intégration sociale (DIS)

Le DIS est une des 2 formes d'aide que peut déployer un CPAS.

Notre CPAS a la mission de garantir le droit à l'intégration sociale aux personnes qui disposent de revenus insuffisants et qui remplissent les conditions légales (Résidence - Age - Nationalité - Disposer de ressources insuffisantes - Disposer à travailler - Epuisement des droits aux prestations sociales et alimentaires).

Une intégration et une participation maximale à la vie sociale doivent être recherchées.

Notre Centre dispose de trois instruments pour ce faire : L'emploi – Le revenu d'intégration (RI) – Le projet individualisé d'intégration sociale. Le travailleur social peut décider de combiner l'un ou l'autre instrument pour optimiser son accompagnement.

Le montant du RI diffère en fonction de la catégorie du bénéficiaire :

- Cat 1 : Personne cohabitante
- Cat 2 : Personne isolée
- Cat 3 : Personne qui cohabite avec une famille à sa charge

Notons également qu'un complément RI peut être accordé. Une personne travaillant à temps partiel par exemple, pourrait prétendre à un complément RI si ses revenus sont inférieurs au montant (RI) qui correspond à sa catégorie.

Le travail des assistantes sociales est primordial et a fortement été impacté ces derniers mois, c'est pourquoi notre soutien est plus que jamais indispensable.

Le nombre de dossier qu'elles traitent sont en net augmentation.

En 2021, 21 personnes ont bénéficié du DIS (complet ou en complément de revenus ou allocations sociales. En 2022, nous sommes à 28 personnes et 209 versements au total.

A l'heure où je rédige cette note, l'année n'est pas terminée et nous sommes à une moyenne d'un peu moins de 25 bénéficiaires par mois (sur neuf mois de l'année), c'est déjà 223 versements réalisés depuis début 2023.

Nous pouvons observer que les effets des crises traversées ont exacerbé les difficultés du quotidien, ayant un impact plus que négatif sur les aspects de la santé mentale de la population la plus fragile.

Je ne peux que remarquer et mettre en évidence l'investissement professionnel de l'équipe sociale qui œuvre dans un contexte en perpétuel mouvement, et ce au service des bénéficiaires.

4.2. Aides sociales (AS)

Tout comme le droit à l'intégration sociale, l'aide sociale est une forme d'aide que peut déployer un CPAS. Elle trouve son fondement à l'article premier de la loi organique : « *toute personne a droit à l'aide sociale. Elle a pour but de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine* ».

L'aide sociale peut prendre différentes formes :

- Une aide financière (ex : un loyer, une garantie locative, ...)
- Une aide en nature (ex : colis alimentaire, vêtements, ...)
- Un service (ex : services d'aide aux familles, ...)
- Une aide sous forme de guidance, de conseils (ex : gestion budgétaire, insertion sociale ou professionnelle, ...)

Elle peut être financière régulière ou ponctuelle, matérielle, sociale, médicale, médico-sociale ou psychologique, préventive, curative ou palliative.

Notre CPAS dispose de deux logements sociaux à Sommethonne et d'un logement d'urgence à Villers-la-Loue.

Les AS sont également en augmentation, principalement sur le plan « énergétique » (Aides électricité via le Fonds Gaz Electricité - Allocations de chauffage via le Fonds Mazout).

- En 2022 :
 - 12 familles ont bénéficié de l'aide via le FGE
 - 115 interventions pour 69 personnes via le Fonds Mazout.
- En 2023 (septembre inclus) :
 - 6 familles ont bénéficié de l'aide via le FGE
 - 66 interventions pour 49 personnes via le Fonds Mazout.

Notre personnel travail au quotidien pour écouter, aider, informer, accompagner, éduquer au mieux les familles/personnes précarisées.

4.3. Conventions et collaborations

Notre Centre est petit mais il se veut riche en collaborations diverses et variées, toujours pour le bien être de notre population.

C'est grâce à nos actions et décisions que notre Centre évolue pour le bien de tous.

Les conventions et collaborations avec les services publics et privés :

- Les fournisseurs d'électricité : Les sociétés transmettent le relevé des personnes en retard de paiement, acceptent des plans d'apurement proposés par le CPAS et assurent l'alimentation minimum
- Le service d'aides familiales
- La centrale des services à domicile du Luxembourg
- Le Groupe Action Surendettement (GAS) : pour la médiation de dettes et le plan énergie PAPE (= Plan d'Action Préventive en matière d'Energie)
- Le Forem : Pour la diffusion des offres d'emploi
- La SNCB
- Le FRCE (Fonds de Réduction du Coût de l'Energie)
- Le NGE asbl (Nouveaux Gisement d'Emplois) qui met l'accent sur les projets créateurs d'emplois. Pour notre Centre il s'agit de stocker les vivres alimentaires du F.E.A.D. (Fonds Européen d'Aide au plus Démunis)

- L'ASBL Alimen-T : Pour le stockage des vivres alimentaires du F.E.A.D.
- La Saint-Vincent de Paul : Pour la distribution de colis alimentaires à la population de Meix-devant-Virton
- La Locomobile dans le cadre du projet TZCLD (Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée).
En collaboration avec la Maison Croix Rouge de Gaume ;
Ce service remplace le service précédent « Meix Mobile », cela a permis de réaliser une économie financière mais aussi et surtout, un réel gain de temps pour notre personnel (traitement des demandes, ...)
- L'épicerie sociale itinérante : en collaboration avec la MCR de Gaume.
Permet aux bénéficiaires du centre l'accès à cette épicerie sociale itinérante (carte d'accès valable 6 mois).
Le coût des articles y sont divisés en 2 si on compare au prix d'une grande surface, pour exemple, un gel douche acheté 3 € dans le commerce coûte 1.5€ pour le bénéficiaire. Les 1.5€ restants seront pris en charge par la MCR et le CPAS de Meix à hauteur de 50 % chacun.
- La piscine de Virton : dans le cadre du projet P.A.S. (Participation Activation Sociale)
- Le Relais social intercommunal de la Province du Luxembourg

4.4. Services complémentaires

- Titres-services : Le CPAS de Meix emploie trois personnes pour assurer ce service.
- La Bulle carrée : Située à l'ancien Presbytère de Meix-devant-Virton, celle-ci offre différents services :
 - ✓ Laverie automatique : Libre d'accès toute la semaine (hors jours fériés). Celle-ci dispose d'une machine à laver de 8 kg et d'un séchoir.
La machine à laver grand volume vient d'être réceptionnée à l'heure où j'écris cette note, elle sera donc en fonction rapidement
 - ✓ L'atelier de repassage : Ce service a démarré en octobre 2021. L'année 2023 montre une stabilité de l'activité (en hausse comparée à 2022). Une enquête de satisfaction a été menée en 2023, il en ressort que la clientèle est relativement satisfaite, nous tiendrons tout de même compte des remarques afin de continuer à améliorer ce service.
 - ✓ Une penderie solidaire : Libre d'accès toute la semaine (hors jours fériés) et totalement gratuite, vous y trouverez des vêtements et chaussures pour homme- femme – enfant, des jeux, livres, ...

5. Budget 2024

Au niveau du budget ordinaire

- Dépenses

Les dépenses à l'ordinaire pour 2024 s'élèvent à **910.525,22 €**

- Recettes

Les recettes à l'ordinaire pour 2024 s'élèvent à **447.786,24 €**

Les chiffres parlent d'eux même, le résultat budgétaire à l'ordinaire est en négatif de **462.738,98 €**.

L'intervention communale va donc être majorée, sans grande surprise car le MB n° 2 pour le budget 2023 allait déjà en ce sens avec une augmentation de 144.852,79 €.

5.1. Personnel

Du côté du budget, les frais liés au personnel sont en augmentation, ceci fait suite aux indexations des salaires.

Notons qu'une indexation est prévue fin d'année 2023, impactant donc l'année 2024 dans son entièreté, et que deux indexations sont au programme pour 2024.

Mon objectif est de maintenir les activités développées à ce jour, tout en gardant le personnel en place.

Notre personnel est qualifié et motivé, il est donc primordial de continuer en ce sens et de leur permettre de s'épanouir dans leur activité professionnelle.

Notre Centre va somme toute devoir mettre des actions en place afin de répondre à nos obligations d'employeur.

L'agenda de l'année 2024 sera marqué par différents défis en matière de personnel :

- Le recrutement d'une employée pour notre atelier de repassage : L'employée actuelle a été engagée en urgence suite à un arrêt maladie. Il est donc important de respecter la législation en vigueur et donc de procéder à un recrutement début 2024.
- La mise à jour du règlement de travail et du statut administratif pour notre personnel.
- Notre Centre DOIT se mettre à jour quant à ses obligations légales d'employeur en ce qui concerne le bien-être et la sécurité au travail. Ceci fait suite à une inspection du des services fédéraux, et particulièrement pour l'activité « Titres-Services ».Ce point est à mettre en priorité pour 2024 même s'il sera déjà travaillé cette année (en collaboration avec l'administration communale).
- Assurer un meilleur suivi des formations de nos employés (lié à leur fonction) :
Nos assistantes sociales, notre assistante administrative, comme la direction générale, doivent être formées afin de mettre à jour leurs connaissances ceci dans le but d'offrir un service de

qualité à nos bénéficiaires mais aussi leur permettre de maintenir un certain épanouissement professionnel.

Nos employées 'Titres-Services' doivent également pouvoir suivre des formations liées à la sécurité et au bien-être au travail (utilisation des produits, ergonomie et manutention, ...).

Il va de soi que ce sont des obligations que l'on se doit de tenir afin de permettre à tous de travailler dans de bonnes conditions, en actualisant ses savoirs et donc d'être plus performants et épanouis dans son travail.

5.2. Activités sociales

Je vais parler ici des activités sociales au sens large.

Certes nous proposons à notre population beaucoup de services, d'aides,... Ceci est possibles grâce aux différentes synergies qui émergent de notre Centre mais pas que, les subsides que nous recevons et l'aide financière de la Commune de Meix-devant-Virton nous permettent également de maintenir ceux-ci. Les décisions prises par le CAS sont toujours réfléchies et étudiées afin d'en retirer le meilleur pour notre population, nos bénéficiaires mais aussi en tenant compte des finances (crédits) disponibles. Je tiens à ce que nous continuions en ce sens.

Les DIS (Droits à l'Intégration Sociales) sont en forte hausse, ceci impacte fortement notre budget pour 2024. Malheureusement c'est le résultat des années que nous venons de traverser.

Force est de constater que nous ne pouvons pas passer à côté de cette hausse,

Je souhaite également promouvoir au maximum la réinsertion socio-professionnelle, c'est grâce à elle que nous pourrions sortir les personnes précarisées de leur situation et leur donner une bouffée d'oxygène afin qu'elles puissent de nouveau avoir une vie sociale et/ou professionnelle, à devenir responsable et autonome.

2024 sera marqué par :

- Le CPAS de Meix est membre actif de TZCLD (Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée). Notre Directeur Général est le représentant pour la commune et le CPAS de Meix-devant-Virton au sein de la CLE (Comité Local d'Emploi). Comme pour la mise à l'emploi via l'article 60§7, ce projet permettra de mettre durablement des personnes à l'emploi permettant une émancipation du CPAS. Notons également que les synergies avec les communes voisines (Virton et Rouvroy) sont également importantes dans le TZCLD.
- Le service médiation de dettes : il est constaté une baisse des appels aux services de médiation de dettes, et ce dans plusieurs CPAS. L'inverse aurait été moins étonnant au regard des crises passées. Afin de promouvoir cette activité, une feuille de route a été réfléchi mettant en évidence trois actions à mener pour 2024, à savoir :
 - ✓ Organiser une séance d'information pour la population avec le GAS
 - ✓ Réaliser et distribuer des flyers pour promouvoir cette activité et l'expliquer à la population

- ✓ Organiser des permanences délocalisées du CPAS, ceci afin de faciliter la venue des personnes concernées et ce, en toute discrétion.
- Participation Activation Sociale (PAS), ce fonds est prévu pour la promotion de la participation à l'activation sociale des usagers des CPAS depuis 2017 . Chaque année, le CPAS de Meix oriente ses choix quant à l'utilisation de ce fonds en se basant sur la note de synthèse que rédige l'assistante sociale. Nous connaissons déjà le montant de ce fonds pour l'année 2024, il sera de 1750,00 €. Le Conseil de l'Action Social décidera de l'orientation qu'il souhaite donner à ce fonds au premier trimestre 2024. Mon souhait est de continuer comme les années précédentes mais en tenant compte des besoins réels de nos jeunes bénéficiaires.
- REDI (Budget de Référence pour une vie Digne). Cet outil est déjà connu en Flandre, il est arrivé chez nous en 2023 et le CPAS de Meix a décidé en CAS du 23 mars 2023 d'adhérer à ce projet. Celui-ci est « Gratuit » pour les CPAS qui ont marqués leur accord à l'adhésion en temps voulu.

L'année 2024 sera marquée par l'implémentation de cet outil qui permet de calculer le budget de référence d'une personne. Un budget de 70 millions d'euros a été débloqué et répartis sur deux années (2023-2024). Ce montant est réparti entre chaque CPAS ayant voulu participer à l'expérience. Comme pour le Fonds gaz et Electricité, c'est une enveloppe fermée. Celle-ci est séparée en deux, une partie pour les frais de licence et l'autre partie, aux aides sociales complémentaires.

Le budget de référence de l'outil REDI est différent d'une région à l'autre « Les budgets de référence sont des paniers de biens et de services tarifés qui illustrent le montant minimum dont une famille a besoin pour couvrir toutes les dépenses nécessaires pour participer pleinement à la société. Les exemples de paniers comprennent la nourriture, les vêtements, le logement ou les loisirs . » Définition tirée du site internet www.remiredi.be

Exemple : Si la grille budgétaire propose 300€ supplémentaire pour le bénéficiaire, le CPAS peut décider de verser 300€ ou moins au bénéficiaire en utilisant le subside mais si par contre, le CPAS décide de verser un complément supérieur au montant proposé, cela se fera sur fond propre.

Condition d'octroi de l'aide supplémentaire dans le cadre du subside -> S'engager à poursuivre un parcours d'activation (PIIS).

3 exceptions à cette condition :

- ✓ Si des raisons de santé ou d'équité l'en empêchent ;
 - ✓ S'il se trouve déjà dans un parcours d'activation ;
 - ✓ S'il est déjà au travail
- FEAD : Le CPAS de Meix doit se mettre en ordre quant au stockage de ses vivres alimentaires. Celles-ci sont actuellement stockées dans l'ancien garage qui jouxte nos bâtiments. Un contrôle du Ministère de l'intégration social a relevé quelques 'dysfonctionnement' quant à l'organisation du stockage. Nous nous devons de nous mettre en ordre au plus vite afin de répondre aux critères du ministère.

- La Bulle Carrée : Comme cité plus haut, la bulle carrée offre à la population trois services. Ceux-ci sont mal ou peu connus de la population. Beaucoup me disent ne pas connaître l'ancien Presbytère de Meix. Il n'y a pas de signalétique visible de la route.
Ce point va être mis en place courant 2024 afin que la population puisse facilement localiser le Bulle Carré.
L'accès au bâtiment est 'dangereux' ! L'escalier qui mène au bâtiment va être refait à neuf, cela me paraît urgent car celui-ci est emprunté quotidiennement (accès à la laverie automatique, à l'atelier de repassage et à la penderie solidaire).
 - ✓ La Penderie Solidaire : Je pense que ce service sera relancé quand le bâtiment sera visible de tous. Je compte bien maintenir cette penderie, elle est relativement bien fréquentée. Celle-ci fonctionne grâce à l'aide de bénévoles, qui me prêle mains fortes quant à son organisation. Je tiens à les remercier chaleureusement.
 - ✓ La laverie automatique : Ce service est déficitaire. Il a coûté beaucoup d'argent à notre Centre ce qui s'explique par les différents aménagements nécessaires pour accueillir la machine à laver de 15 Kg. La population l'attend donc avec impatience depuis plusieurs mois!
Il faudra absolument évaluer cette activité en 2024.
Je pense aussi qu'il faut voir cette laverie comme un réel service offert à notre population, faut-il encore qu'il soit connu et utilisé.
Je compte relancer l'activité 'laverie automatique' dès que la visibilité de la Bulle Carrée sera optimale.
 - ✓ L'atelier de repassage : C'est sans doute l'activité principale de la Bulle Carrée. Pas de gros changement pour 2024. Ce service à la population est aussi déficitaire. Les chiffres pour le BI 2024 ont été établis de la manière la plus juste et en se référant à une année entière de fonctionnement. Les clients sont satisfaits dans l'ensemble.
Comme explique dans le point « Personnel », un engagement aura lieu en 2024 afin de respecter les légaux du côté ressources humaines.
Comme pour les 2 autres activités de la Bulle Carrée, il faudra les promouvoir au mieux en 2024, faire plus de publicité via la Newsletter, le Bulletin communal, les réseaux sociaux,... Et pourquoi pas rédiger un toute boîte.

5.3. Projets futurs

Ce point vous paraîtra certainement moins développé que les précédents. Non pas que les idées manquent mais je dirai plutôt le temps. Vous le savez sans doute, mener à bien un projet en démarrant de 0 n'est pas mince à faire et il faut du temps car les procédures sont souvent longues et complexes.

Cependant, nous possédons un logement (bail emphytéotique avec la commune) situé au-dessus de la Bulle Carrée. Celui-ci a été mis à disposition et en 'urgence' pour accueillir nos réfugiées Ukrainiennes.

En 2022, nous avons reçu un don exceptionnel du Rotary Club de Virton. Celui-ci est réservé exclusivement au logement cité ci-dessus. Nous avons déjà acheté les matériaux d'isolation, le travail reste encore à faire. Une cuisine équipée y a été installée.

Il reste maintenant à établir une méthodologie de travail quant à la mise à disposition et à la location de ce logement.

Le résultat attendu sera la mise à disposition d'un nouveau logement géré par le Centre, et une rentrée financière pour le fonctionnement de cet outil.

6. Conclusion

Petit à petit nous sortons des différentes crises traversées ces dernières années. Cela n'empêche que les répercussions de celles-ci se font toujours belle et bien ressentir, principalement chez les bas et moyens salaires et cela ne fait qu'amplifier la situation des personnes précarisées.

Le CPAS de Meix et son personnel tiennent bon et reste motivés. Notre but premier est d'offrir les meilleurs services à notre population.

Je tiens à les remercier chaleureusement pour leur investissement et leur professionnalisme qu'elles mettent au service de nos bénéficiaires au quotidien.

Nous resterons très prudents sur nos dépenses et les actions qui seront menées en 2024 seront principalement d'ordre administratives. Nous devons nous régulariser dans plusieurs domaines.

Les services octroyés à la population seront également réévalués et ajustés au besoin.

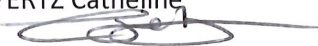
La promotion de ceux-ci s'avère aussi très important (publicité, communications diverses).

Nous continuerons à maintenir les synergies existantes et les renforcerons au besoin.

Le budget initial pour l'exercice 2024 présente une dotation communale de 462.738,98 €, soit une augmentation de 110.863,92 € par rapport au BI de 2023 (351.875,06 €).

Je tiens à remercier le collège communal pour sa confiance et son soutien dans ce contexte budgétaire plus que difficile.

HAYERTZ Catheline


Présidente CPAS de Meix-devant-Virton

« Le mal social ne réside pas d'abord dans l'inégalité, mais dans les atteintes que les injustices portent à la dignité humaine ». Georges Duby